Délibérations du conseil municipal du 6 octobre 2026
Transmises au contrôle de légalité le 12 octobre 2026
Affichées sur le site internet et le panneau d'affichage le 12 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six le six du mois d'octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Michaël KAPSTEIN, le Maire.
Conformément à l'article 54 de la loi du 5 Avril 1884, la séance a été publique.
Participent à la séance : Michaël KAPSTEIN, Stéphane CLAVAUD, Frédéric d'ARGENLIEU, Nadine PEYRIERAS, Thibaut GRIMAND, Adeline PELLETIER, Jean-Pierre BOYER, Claire RAINELLI, Clarisse REIX, Lydia ROUILLON, Vincent LONTRADE et Marie LAGARDE.
Absents excusés : Nathalie DUMAS qui donne pouvoir à Nadine PEYRIERAS, Eric RIBIERE qui donne pouvoir à Claire RAINELLI et Adrien VANDIJK qui donne pouvoir à Jean-Pierre BOYER.
Monsieur Thibaut GRIMAND a été élu secrétaire. Le compte-rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Remarques sur le compte-rendu de la séance du 24 septembre 2026 :

- Il y a une erreur dans le tableau de la délibération n°2026-9.3 concernant la révision des tarifs de location des salles communales. Il convient de corriger la seconde ligne en remplaçant « pour une soirée en semaine par une journée en semaine ». Une délibération notifiée « retire et remplace sera envoyée en préfecture avec la correction.
- Pour ce qui concerne la réunion du 9 octobre relative au marquage des chemins, il est demande de ne pas la nommer « commission ».

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2026-10.1 Organisation d'un espace rafraîchi à destination du public

Le Maire expose au conseil municipal la sollicitation par Monsieur le Préfet de l'avis de la commission des élus DETR des services de l'Etat, rendu le 31 août 2026 validant le déploiement du reliquat de DETR 2026 pour la création d'un espace rafraîchi à destination du public pour faire face aux vagues de chaleur. Il s'agit de financer des projets permettant aux communes, ou éventuellement à des EPCI, de disposer de locaux rafraichis ouverts au public (équipement d'une salle en mairie, d'un local annexe permettant d'accueillir des personnes fragiles la journée par exemple). Le dossier est à déposer pour le 1er novembre dernier délai sur la plate-forme.
Le Maire propose l'installation d'une climatisation à l'Espace culturel Albert Camus, considérant que les horaires d'ouverture au public sont compatibles entre les horaires de l'agence postale – bibliothèque et le temps associatif du tiers-lieu.
Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Dépenses HT	**Recettes**	**Pourcentage sollicité**
Fourniture et installation d'une climatisation	3 036 €		
DETR 2026		1 214,40 €	40 %
Autofinancement		1 821,60 €	60 %
Total	3 036 €	3 036 €	100 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valide à l'unanimité la proposition du Maire, le plan de financement et l'autorise à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de voix pour : 15
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0
Le secrétaire de séance : Thibaut GRIMAND

DELIBERATION N°2026-10.2 Végétalisation de l'aire de jeux – subvention département tranche 2

Le Maire expose au conseil municipal le projet de végétalisation de l'aire de jeux installée l'an passé dans une zone dépourvue d'arbre et d'ombre. Il convient de déposer le dossier de paiement car la deuxième tranche a déjà été validée par le conseil départemental.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses/Fonds	**Dépenses HT**	**Recettes**	**Pourcentage sollicité**
Fourniture arbres 5 tilleuls	484,95 €		
Main d'oeuvre temps agent pour la mise en place	415,90 €		
1 jeu sur ressort poney	713 €		
Main d'oeuvre installation	161,80 €		
Département		887,83 €	50 %
Autofinancement		887,83 €	50 %
Total	**1 775,65 €**	**1 775,65 €**	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valide à l'unanimité le projet, valide le plan de financement et l'autorise à passer commande et à déposer le dossier de paiement de la subvention.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de voix pour : 15
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0
Le secrétaire de séance : Thibaut GRIMAND

DELIBERATION N°2026-10.3 Projet d'effacement de réseaux – demande de subvention au titre des CTD

Dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux au village de Laveyrat et en prévision des travaux de Bois Mallet, le SEHV dispose de la maîtrise d'ouvrage et prend en charge les travaux. Il reste à la charge de la commune l'achat des candélabres. Il est possible de demander une aide au Département pour cette dépense.
Le plan de financement est le suivant :

	Dépenses HT	***Recettes***	***Pourcentage sollicité***
Fourniture et des candélabres Laveyrat	18 129,97€		
Fourniture et des candélabres Bois Mallet	33 882,19 €		
Projecteurs église prise en charge SMACL / sinistre	7 360 €		
Département		15 603,65 €	30 % de 52 012,16€ (Laveyrat et Bois Mallet)
Prise en charge assurance / sinistre		7 360 €	
Autofinancement		36 408,51 €	61.32 %
Total	59 372,16 €	59 372,16 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valide à l'unanimité le projet et le plan de financement et autorise le Maire à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage et déposer le dossier de demande de subvention.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de voix pour : 15
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0
Le secrétaire de séance : Thibaut GRIMAND

DELIBERATION N°2026-10.4 Travaux à l'église suite à un sinistre – demandes de subventions

Le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'orage du 3 août dernier, la foudre est tombée sur le clocher. Il est proposé de saisir l'opportunité de l'installation des échafaudages pour procéder à différents travaux sur l'édifice.
Il rappelle qu'un vu du montant de l'estimation, il est nécessaire de procéder à une procédure de marché public.

	Dépenses HT	**Prise en charge assurance**	**Reste à la charge de la commune**	**Recettes**
Maçonnerie	88 248,06 €	20 431,20 €	67 816,86 €	
Electricité	954,16 €	954,16 €	0	
Toiture clocher	123 253,94 €	36 976,18 €	86 277,76 €	
Toiture urgence	740,00 €	740,00 €	0	
Paratonnerre	10 574,05 €	0	10 574,05 €	
Echafaudage	52 440,00 €	52 440,00 €	0	
Rampe	940,00 €	0	940,00 €	
Architecte et bureaux de contrôle	41 572.53 €		41 572.53 €	
CTD 30 %				62 154.36 €
DETR 30 %				62 154.36 €
DRAC 20 %				41 436.24 €
Autofinancement 20 %				41 436.24 €
Total	318 722.74 €	111 541,54 €	207 181.20 €	207 181.20 €

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de voix pour : 15
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0
Le secrétaire de séance : Thibaut GRIMAND

DELIBERATION N°2026-10.5 Achat de parcelle en vue de la création d'un chemin

Le Maire expose au conseil municipal le besoin de créer un chemin pour accéder aux parcelles acquises par la commune à Bois-Mallet en vue de la création d'un lotissement.

Dans le cadre de la vente de la propriété située parcelle cadastré AB n°66, le Maire propose d'acquérir une portion de la parcelle qui jouxte la parcelle cadastrée AB n°133 pour une superficie d'environ 300m² pour le tarif de 9 € le m².

Le conseil municipal après en avoir délibéré valide à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire d'acquérir cette portion de chemin au tarif de 9 € le m² et le charge de signer toute pièce afférente.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de voix pour : 15
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0
Le secrétaire de séance : Thibaut GRIMAND

Débats et discussions :

- Point sur chemin rural et fonctionnement, notamment pour l'entretien des riverains des chemins.
- Rappel de la réunion de marquage des chemins vendredi 9 octobre au VRAC ;
- Il est soulevé un problème de qualité de l'eau (Ph trop élevé) peut être dû à un problème de purge qui ne se fait pas bien.
- La question est posée de créer un groupement de commande pour des achats de citerne d'eau ;
- Le maire informe d'un rdv avec le Parc naturel Régional de Millevaches en Limousin le 15/10 à 9h30.
- Une commission des travaux aura lieu le 22/10 à 18h30.
- Une commission école doit être calée
- Le prochain conseil municipal se tiendra le 05/11 à 19h30.